

PARIS, LE 6 MARS 2014

FEMINISTES D'HIER, COMBATS D'AUJOURD'HUI LES PIONNIÈRES DU FÉMINISME



SOMMAIRE

PARIS, LE 6 MARS 2014

FEMINISTES D'HIER, COMBATS D'AUJOURD'HUI LES PIONNIÈRES DU FÉMINISME



Ouverture

Jean-Paul HUCHON

Président du Conseil régional d'Île-de-France

Djénéba KEITA

Présidente du Centre Hubertine Auclert, Conseillère régionale d'Ile-de-France



Introduction

Florence ROCHEFORT

Présidente de l'Institut Émilie du Châtelet, chercheuse au CNRS et co-directrice de la revue CLIO Femmes Genre Histoire



Hubertine Auclert

Pionnière des droits politiques des femmes Édith TAÏEB

Enseignante et spécialiste de l'analyse du discours d'Hubertine Auclert

Geneviève COURAUD

Présidente d'Elu-es contre les violences faites aux femmes, présidente de l'Observatoire des droits des femmes et de l'égalité des chances du Conseil général des Bouches-du-Rhône



Madeleine Pelletier

Pionnière du genre et du droit à disposer de son corps Christine BARD

Professeure et historienne

Dalila TOUAMI

Fédération régionale du Planning familial

Morgann HERVO

Fédération régionale du planning familial



Présentation du kit d'affiches

Mélanie GRATACOS

Directrice du Centre Hubertine Auclert



Conclusion

Abdelhak KACHOURI

Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France en charge de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la sécurité





Ouverture

Jean-Paul HUCHON

Président du Conseil régional d'Île-de-France

Je remercie Djénéba Keita et l'équipe du Centre Hubertine Auclert pour l'organisation de ce colloque. Mes remerciements vont aussi à Abdelhak Kachouri, Vice-président en charge notamment des questions de discrimination et d'égalité hommes-femmes, qui a permis à l'Assemblée régionale de progresser régulièrement sur ces sujets. A la veille du 8 mars, nous nous devions de manifester notre volonté de poursuivre le combat, de rappeler ses acquis et mettre en évidence les actions restant à accomplir.

« Les femmes n'ont pas à fêter le 89 masculin. Elles ont à faire un 89 féminin ». Je souhaite ouvrir par ces mots d'Hubertine Auclert cet après-midi d'étude. Ces mots datent de 125 ans, mais restent vivants et actuels. Nombre d'élus et d'hommes les trouveraient bien injustes et intransigeants à l'égard de la révolution et de son héritage. Notre premier réflexe nous conduit à rappeler que la promesse républicaine est une promesse d'égalité, et son corollaire, l'universalité. Hommes et femmes indistinctement sont tous et toutes des citoyens de la République. Le masculin et le féminin, diront certains, n'ont aucun lien avec cette question. Mais c'est là que le bât blesse. « Quand le suffrage universel fut accordé à l'universalité des Français, écrit Hubertine Auclert, les accapareurs de pouvoirs – les hommes – se sont appropriés pour eux seuls le droit qui devait appartenir à tous ». Les hommes ont créé les lois, détenu des pouvoirs et construit la mémoire. La Révolution a, en quelque sorte, rejeté le genre en périphérie.

Vous connaissez mieux que moi ces petits et grands 1789 féminins ayant permis l'inscription dans la loi de ces droits qui, selon Hubertine Auclert, devaient appartenir à tous : 1945, pour le droit de vote, et 2000, pour la parité ou le droit partagé de l'exercice du pouvoir souverain. Les prochaines élections municipales et cantonales en seront l'illustration. L'Assemblée régionale, en ce qui la concerne, est composée depuis longtemps d'autant de femmes que d'hommes. L'exécutif comprend davantage de vice-présidentes que de vice-présidents, et nous nous efforçons de confier les présidences de toutes les commissions à des femmes et des hommes alternativement.

Je rappelle aussi les années 1938, pour le statut légal de la travailleuse ; 1965, pour l'inscription des filles dans l'enseignement technique ; 1971, pour l'égalité des salaires entre hommes et femmes et le droit partagé de vivre librement de son travail ; 1967, pour les

lois Neuwirth sur la contraception ; 1974 pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse, à l'origine d'une récente polémique ; 1992, pour les lois contre les violences conjugales, instituant le droit partagé de disposer librement de son corps et d'être pleinement respecté. Il faut attendre 2014 pour qu'un président de la République décide de l'entrée au Panthéon de deux femmes sans leurs époux, qui traduit le droit plein et entier des femmes à faire partie de la mémoire nationale.

Pour gagner des droits de citoyens, pourtant au centre du pacte républicain, des femmes célèbres ou inconnues ont dû mener un combat. Julie Daubié, Nelly Roussel, Madeleine Pelletier, pour ne citer qu'elles, y ont largement contribué. Je remercie le Centre Hubertine Auclert, cœur battant de la région dans ce domaine, qui les a mises à l'honneur. Gagner de nouveaux droits constitue un projet de société placé au centre des promesses d'égalité entre les citoyens. Il ne prend tout son sens que si l'égalité devient réelle, non seulement dans les paroles, mais également dans les faits. L'effectivité de l'égalité des femmes et des hommes dans les faits, grâce aux nouveaux droits inscrits patiemment dans la loi, est pour l'heure incomplète. En effet, il s'agit de lutter contre des carcans autrement plus puissants que les droits : les normes sociales, culturelles et psychiques, les héritages et les stéréotypes qu'il convient de continuer à déconstruire inlassablement. Ces petites Bastille montrent que le combat des féministes d'hier demeure celui d'aujourd'hui.

Offrir la protection et la sécurité aux femmes en difficulté, en particulier aux victimes de violences, constitue la première des luttes que nous leur devons. Sous l'impulsion d'Abdelhak Kachouri et Emmanuelle Cosse, vice-présidente en charge du logement, l'Assemblée régionale a voté une délibération importante à cet égard. La politique de logement social de la Région, qui finance 20 % des logements en Île-de-France, prévoit de confier à la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF) une partie des droits de réservation, afin de mettre à la disposition des victimes des logements plus pérennes. Contrairement à ce que l'opposition tente de faire croire, nous les mettons au service de deux causes : les femmes victimes de violences et les jeunes apprentis dans les missions locales et en insertion. Mais il convient par ailleurs de faire connaître ces possibilités. Entre 2004 et 2011, 2 616 places d'accueil et d'hébergement pour les femmes en situation de grande fragilité ont été créées. Elles y sont accueillies, y compris avec leurs enfants, qu'il faut protéger contre le mari ou le compagnon violent. Elles se trouvent désormais dans un milieu sécurisé et protégé, et apprennent à revivre normalement.

Une autre lutte porte sur l'égalité professionnelle réelle. Succédant à Marguerite Thibert ou à Julie Daubié, qui ont lutté pour l'égalité au travail et à l'école, nous favorisons l'accès respectif des filles et des garçons aux filières et métiers à prédominance masculine ou féminine. Nous agissons avec les établissements scolaires, car la conscience évolue précisément à cette période. Nous coopérons avec l'État, les filières professionnelles, dans le sens de la sensibilisation à la formation de formateurs, en passant par l'accompagnement individualisé. Nous agissons également auprès des très petites

entreprises et des petites et moyennes entreprises, où la présence syndicale et la capacité de négociation sont peu significatives, et celle de l'entrepreneur, quelque peu paternaliste, se révèle la plus forte. Dans ce cadre, il est prévu de développer l'accompagnement de l'entreprise à l'égalité, à la formation et à la sensibilisation des salariés, et de conditionner les aides de la Région à cet aspect. Ces conditions constituent la contrepartie prévue dans le pacte de responsabilité. Nous obéissons à une règle qui est la haute qualité sociale et environnementale. Les emplois doivent ainsi répondre à certaines caractéristiques, dont notamment l'égalité des carrières et des salaires entre hommes et femmes.

Il faut rappeler que la question de la parité avait suscité un certain scepticisme à ses débuts. J'ai moi-même partagé cette opinion, considérant que placer les femmes dans cette situation de parité obligatoire les stigmatisait. Mais en réalité, si nous ne le faisons pas, rien ne se passera jamais. Il faut se réjouir que les projets de la Région fassent de l'Île-de-France l'un des huit territoires d'excellence en matière d'égalité hommes-femmes, choisis par le ministère des Droits des femmes.

La troisième lutte a trait à la faculté des femmes de disposer librement de leur corps. À cet égard, nous avons œuvré, avec les vice-présidentes Laure Lechatellier, chargée de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap, et Henriette Zoughebi, en charge des lycées et des politiques éducatives, à l'introduction du « Pass'contraception » dans les lycées. Cette idée émane de la Présidente de Poitou-Charentes, qui n'avait pas réussi à la mettre en œuvre. L'Île-de-France a mis le dispositif en place en prenant tous les risques, et il est aujourd'hui appliqué en Poitou-Charentes et dans d'autres régions. Je me dois à cet égard de souligner ce rôle de témoin et de pilote que joue l'Île-de-France.

La quatrième lutte consiste à faire progresser et diffuser le savoir sur le fonctionnement social et culturel des stéréotypes. Isabelle This Saint-Jean, vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, siégeant au Conseil d'orientation de l'Institut Émilie du Châtelet, financé par la Région, pilote un domaine d'intérêt maieur (DIM) de recherche sur « Genre, inégalité, discrimination ». La Région a été précurseur dans ce domaine. C'est aussi le sens du plan régional de lutte contre les discriminations.

En conclusion, je voudrais souligner que les propos atterrants tenus ces derniers mois dans les médias sur le genre, la famille ou le mariage doivent être entendus comme la preuve que notre action progresse et que la promesse d'égalité s'inscrit dans le réel. Ils démontrent que le combat mené par les féministes d'hier porte toujours de véritables fruits. Nous devons continuer à expliquer et convaincre. Cette action devrait irriquer toutes les journées organisées autour 8 mars. Avec les instruments disponibles à la Région, les délibérations adoptées à l'unanimité, un institut de recherche solide, le Centre Hubertine Auclert, vigie favorisant la progression sur ces questions, je reste optimiste et suis persuadé que, malgré le poids de la tâche, la volonté de mener ce combat ne se démentira pas et continuera d'exister.



Djénéba KEITA Présidente du Centre Hubertine Auclert, Conseillère régionale d'Ile-de-France

Je salue la présence du Président du Conseil régional d'Îlede-France, du Vice-président chargé du Centre Hubertine Auclert, des conseillers régionaux, notamment de Francine Bavay, mon premier soutien dès ma prise de fonction à la présidence du Centre, ainsi que des présidents des commissions en charge du Centre. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à la région Île-de-France, ses élus et services pour le soutien qu'ils nous ont toujours apporté.

La journée internationale du droit des femmes prend en 2014 une tonalité particulière, en raison de la célébration du centenaire de la mort d'Hubertine Auclert. Nous avons voulu, à cette aune, rendre hommage aux pionnières du féminisme, perdues dans la mémoire sélective de l'Histoire, pour non seulement leur rendre justice, mais aussi révéler les mécanismes sexistes régissant notre société. Étudier la place des femmes dans l'histoire revient à l'analyser sous le prisme du genre. Ce mot, à en croire certains, ferait trembler la population et briserait notre socle commun du vivre ensemble.

Passons outre les aveuglements, contresens et contrevérités pour constater qu'il y a plus d'un siècle, Madeleine Pelletier parlait du féminin et du masculin comme de constructions sociales. Ces questions ne sont pas nouvelles et sont intimement liées à la domination d'un sexe sur l'autre. Combien de temps et de combats ont été nécessaires pour obtenir les avancées en matière d'égalité dans les droits politiques, l'éducation, et les violences faites aux femmes ? Pour que le langage ne traduise plus le sexisme, pour que le masculin ne l'emporte plus sur le féminin ? Au travers de portraits de femmes, notre histoire s'affiche, de même que notre avenir. Ce dernier nous invite à nous poser la question suivante : dans quelle société voulons-nous vivre ? En 2014, nous sommes sans conteste plus avancés qu'en 1914 sur le front des droits des femmes. Je laisse néanmoins le soin à chacun de s'interroger sur les progrès dans les mentalités et l'application des lois visant à favoriser l'égalité femmes-hommes.

Les interventions de cet après-midi enrichiront cette réflexion. Nous évoquerons surtout Hubertine Auclert et Madeleine Pelletier. Combien d'autres noms restent méconnus. Qui sait ce que les droits des femmes doivent à Nelly Roussel, Marguerite Thibert, ou Julie-Victoire Daubié? Notre centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, portant le nom d'une inconnue, participe à la réhabilitation de ces femmes, à qui l'histoire doit beaucoup. Ses études sur la place et la représentation des femmes au travers des manuels scolaires en sont un bel exemple.

Vous trouverez également parmi le matériel d'information qui vous a été distribué, un kit de 5 affiches créées pour l'occasion et mettant en lumière le combat de 5 pionnières de l'égalité entre les femmes et les hommes. N'hésitez à faire de vos murs des murs féministes. Nous travaillons également avec nos partenaires et les associations féminines à d'autres actions moins visibles, pour déconstruire les stéréotypes et construire l'égalité. Je vous souhaite un après-midi féministe riche d'enseignements.

Introduction

Florence ROCHEFORT

Présidente de l'Institut Émilie du Châtelet, chercheuse au CNRS et co-directrice de la revue CLIO Femmes Genre Histoire

Je me fais toujours une joie de célébrer ces pionnières que nous souhaitons faire davantage connaître au public. Le recours à l'histoire n'est pas un simple agrément du 8 mars. Il est indispensable à plusieurs titres, notamment pour prendre conscience du poids des acquis, mais aussi des mobilisations et polémiques ayant permis l'accès à des formes essentielles d'égalité des sexes et de liberté des femmes. Nous avons tendance à limiter cette histoire à une série de dates de lois, qui effacent les grandes figures et les luttes pour ces acquis, en attribuant le mérite uniquement aux législateurs à l'initiative de ces changements, même s'ils représentent aussi un maillon important. Le recours à l'histoire est également nécessaire pour enrichir les contenus de la culture scolaire et infléchir une culture générale toujours si androcentré. L'histoire des femmes et des féminismes permet également de nourrir des lieux de mémoire, y compris à travers des versions romancées ou filmées, telles que le film Violette, mettant en

Pour introduire cette journée, il m'a paru intéressant de vous brosser un bref panorama sur le féminisme de la Belle-Époque, notamment à travers l'étonnante épopée du journal La Fronde. Il faut rappeler à cet égard que les féministes ont été les pionnières de la professionnalisation des femmes journalistes. La Fronde, quotidien féministe, entièrement composé et fabriqué par des femmes, est lancé le 19 décembre 1887 et paraîtra jusqu'au 1er septembre 1903. Elle se fondra dans un journal anticlérical, l'Action, jusqu'au 1er mars 1905. Elle a mis en avant les principales problématiques féministes de l'époque, qui demeurent d'actualité. J'évoquerai également une autre grande figure, Marguerite Durand, qui a fait don d'une bibliothèque à la ville de Paris. Sans la collection d'archives et de documents qu'elle a initiée, nous n'aurions pu écrire l'histoire dont nous révèlerons aujourd'hui quelques pans.

scène Simone de Beauvoir et Violette

Leduc.

Rien ne prédisposait Marguerite Durand, comédienne, à s'intéresser au féminisme. Devenue journaliste, elle a découvert ce mouvement lors du cinquième congrès féministe de 1896, auquel elle assistait en vue d'une chronique sarcastique pour son journal *Le Figaro*. Elle en ressort absolument convaincue, au contraire, des re-

vendications qui y ont été exprimées. Très rapidement, elle réunit sa passion pour le journalisme et celle toute nouvelle pour les droits des femmes, en fondant un quotidien, dont elle espère qu'il incarnera la cause des femmes, et permettra aux femmes journalistes de faire leurs preuves comme professionnelles.

Ce journal, projet extrêmement ambitieux, s'exprime sur des sujets généralistes, mais aussi sur les femmes, leurs droits et le féminisme, pour montrer la compétence des journalistes, d'une part, et un point de vue féministe sur l'actualité générale, d'autre part. Elle réunit une rédaction prestigieuse, composée de femmes connues et de militantes féministes, moins célèbres, expertes des questions sur le travail des femmes, l'éducation, etc. Le sérieux de ce quotidien sera grandement moqué, il sera qualifié de « Temps en jupons ». En effet, l'on attendait de femmes journalistes qu'elles traitent de tous les sujets, sauf de politique. L'histoire du féminisme met en évidence cette volonté de politiser la question des femmes, de faire prendre conscience, d'informer et d'éduquer politiquement les femmes et le grand public sur les femmes et leurs droits.

Il faut noter que les journalistes de La Fronde sont payées, façon de faire tout à fait nouvelle, et se lancent dans le reportage, alors très peu pratiqué. Une de ses autres caractéristiques est de s'être lancé en politique dans l'affaire Dreyfus, parmi les premiers de la presse dreyfusarde. П publie alors des articles mêlant informations généralistes sur une affaire grave et un point de vue plus féministe, notamment autour de Lucie Dreyfus, l'épouse du capitaine. La Fronde refuse et traque toute forme d'antisémitisme, si prégnant dans la presse et dans l'époque. Il importe également de noter sa difficulté à faire reconnaître sa parole politique.

Le quotidien fournit également des informations sur les droits des femmes et le féminisme, y compris à l'étranger, illustrant le fait que le féminisme est un lieu fondamental d'internationalisme. Il se lance aussi dans des campagnes sur les droits civiques et politiques. Il s'agissait déjà de campagnes pour exister en tant qu'organe de presse, en laissant en particulier les femmes typographes travailler la nuit, en faisant entrer les femmes journalistes dans les assemblées parlementaires et à la Bourse, et en formant les syndicats pour faire entendre les femmes sur la scène des négociations, notamment sur le travail de nuit.

Le domaine fondamental du travail occupait une partie non négligeable des colonnes du journal, avec non seulement des campagnes pour l'entrée des femmes dans de nouvelles professions, telles qu'avocates ou médecins, mais aussi pour l'égalité des salaires et le soutien à des ouvrières grévistes. Il a aussi ouvert un bureau de placement. Je fais noter à ce propos une pensée de Marguerite Durand sur le travail des femmes : « La femme a de tout temps travaillé. Le travail de la femme n'est pas,

quoi qu'on en dise, une invention moderne. Seulement, jadis, son travail était caché, l'atelier familial seul était témoin de son labeur ». Elle illustre la pertinence de sa compréhension des enjeux d'une lecture historique du travail des femmes, contre les idées reçues. La Fronde manifeste son soutien aux revendications des institutrices et des infirmières laïques. La défense d'une éducation non sexiste, notamment à travers la promotion de l'éducation mixte, est aussi importante.

Toutes les transformations touchant les grands corpus juridiques occupent également une grande partie des propos du journal. Il mène une action politique incitant les femmes à voter pour les candidats républicains, et en étant partie prenante de la laïcisation en cours. Il intègre aussi l'espoir des femmes nouvelles d'échapper aux contraintes de genre, de soumission, de modestie, de pudeur, de renoncement, en accédant à une modernité et une autonomie par le travail, mais aussi à une modernité du corps et des choix, aussi bien professionnels que personnels. Les collaboratrices de La Fronde ont tout à fait conscience d'être transgressives, pionnières, et de porter un modèle en cours de transformation. Le quotidien en assure la promotion à travers différentes formes de revendications concernant le corps, le sport, la réforme du costume, la libre maternité et la tolérance à l'égard des avortements, mais aussi une nouvelle culture.

Il a voulu, à travers les feuilletons et articles, promouvoir des œuvres de femmes et d'hommes proposant d'autres formes de relations entre les sexes. On s'y réjouit que Camille Claudel ait été reconnue comme une artiste de génie par quelques rares critiques. On y célèbre les ibséniens, les wagnériens, les impressionnistes. Il met en valeur les femmes artistes, écrivaines, mais également une culture historique, avec des articles consacrés à Christine de Pisan, Olympe de Gouge, aux féministes de 1848, ou à des droits acquis pendant la révolution française, tels que le divorce.

Cette culture historique est aussi celle que redécouvrira et reformulera le mouvement de libération des femmes des années 1970. C'est grâce à ce mouvement que seront créés les premiers groupes d'études féministes, sur les femmes et le genre. Un débat avait également lieu, à l'intérieur du féminisme, sur la manifestation d'une féminité séduisante. Pour sa part, Madeleine Pelletier était amère à cet égard s'agissant d'une figure comme Marguerite Durand. Ce débat concerne aussi la liberté que ces frondeuses affichent de femmes émancipées, autonomes financièrement, avec des vies sexuelles relativement libres.

L'expérience de *La Fronde* nous place directement au cœur de nos questionnements, s'agissant notamment de la volonté de libre choix. Cette problématique est encore présente, bien que parfois sous un autre aspect de la vie sexuelle et sentimentale avec des personnes de même sexe. La culture lesbienne existait, mais elle n'appartenait pas directement à l'agenda féministe, ce qui est le cas de nos jours, en ce qui concerne notamment l'homoparentalité.

En conclusion, je souligne combien ces féministes dé-

nonçaient déjà ce que nous plaçons aujourd'hui sous le concept de genre, dont je rappelle qu'il n'est pas une théorie. Elles exploraient à leur manière toutes les facettes de la construction de normes par les sociétés de leur époque. Elles s'intéressaient à la façon dont il était possible de les transgresser, mais aussi de lutter pour que l'égalité et la liberté pour les générations futures s'inscrivent durablement.

Hubertine Auclert

Pionnière des droits politiques des femmes

Édith TAÏEB

Enseignante et spécialiste de l'analyse du discours d'Hubertine Auclert

Hubertine Auclert est née à Tilly, dans le Bourbonnais, le 10 avril 1848, dans une famille aisée de propriétaires terriens, aux fortes convictions républicaines. Son père lui offre un premier modèle de résistance à l'autoritarisme et de désaccord ouvert avec le pouvoir en place, à la prise de celui-ci par Louis-Napoléon Bonaparte en 1852. Elle reçoit une éducation conforme à celles des filles de son époque, avant d'être scolarisée dans une institution religieuse. Malgré une réticence des débuts, elle envisage sept ans plus tard d'entrer dans les ordres, animée d'une foi ardente et voyant dans le christianisme une sorte de communisme républicain. Sa demande est repoussée. Elle retrouve à Tilly sa mère, Catherine Chanubet, qui lui donnera l'exemple d'une femme défiant les préjugés de l'époque. Celleci s'intéresse au sort de celles qu'on appelle alors les filles-mères et leur procure du travail, au besoin chez elle. Au décès de sa mère, son frère la renvoie au couvent, qu'elle quittera à sa majorité en 1869. Elle demande alors à toucher sa part d'héritage, laissé par son père, ce qui lui donne la précieuse autonomie financière qui manque cruellement à l'immense majorité des femmes.

Pendant la guerre de 1870, elle collecte des fonds pour procurer un peu de bien-être aux soldats, et porte secours aux victimes de la variole. Après la proclamation de la République en 1870, la lecture des comptes rendus donnés par la presse de l'activité des féministes Léon Richer et Maria Deraismes la décide à venir à Paris en 1873. Victor Hugo avait en effet envoyé une lettre de soutien à ces derniers à la reprise de leur journal l'Avenir des femmes, interrompu pendant la guerre et la Commune. Le contenu de cette lettre, où le poète dénonçait le statut de mineur imposé légalement aux femmes, a déterminé le choix d'Hubertine Auclert de prêter mainforte aux féministes parisiennes et parisiens.

À son arrivée à Paris, elle devient secrétaire de l'Avenir des femmes. Elle se penche sur la question de l'émancipation des femmes et découvre leurs revendications politiques sous la révolution de 1789, puis en 1848. Cette

découverte, ainsi que celle de la façon dont les hommes ont écarté les femmes de l'enceinte politique pour les renvoyer dans leurs foyers après leur contribution à la chute de l'Ancien Régime, font naître une conviction chez la jeune femme. Le statut de mineure dont souffrent les femmes ne découle pas de leur infériorité naturelle. Elle s'inscrit dans la volonté des hommes de se ménager leurs services gratuits dans l'enceinte familiale. S'ils se sont réservé le pouvoir du monopole législatif, c'est pour garder les coudées franches dans l'élaboration de lois destinées à priver les femmes de toute autonomie. Il est donc illusoire de penser que, privées des droits politiques, les femmes pourraient obtenir les droits civils ou modifier ces lois qui les oppriment.

Pour faire valoir son point de vue, elle décide, dès 1876, de fonder sa propre société « le Droit des femmes ». Dans un appel aux femmes de France, elle les exhorte à « sortir de l'indifférence et de l'inertie pour réclamer contre les lois et les préjugés qui nous humilient », et les incite à unir leurs efforts pour revendiquer ces droits. Elle précise que sa société est ouverte aux citoyennes comme aux citoyens. En avril 1877, elle publie un programme proposé à l'adhésion des membres. Le Droit des femmes qui a pour devise « Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs », affiche comme but final l'égalité parfaite des deux sexes devant la loi et les mœurs. Elle compte parmi ses revendications l'accession des femmes à la plénitude des droits civils et politiques, le rétablissement du divorce, une même morale pour l'homme et pour la femme, le droit pour la femme de développer son intelligence, sans autres limites que ses aptitudes et volonté, le droit à l'exercice de la science acquise, la libre accession des femmes à toutes les professions et carrières pour lesquelles elles justifieront au même degré que les hommes et après examen semblable des capacités nécessaires, et enfin l'application rigoureuse, sans distinction de sexe, de la formule « à travail égal, salaire égal ». Elle ajoute qu'elle utilisera tous les moyens en son pouvoir pour exprimer

En juin 1877, Hubertine Auclert adresse deux autres lettres aux femmes, dont l'une les invite à s'unir dans une grande manifestation pour réclamer la paix et la République. Lorsque Léon Richer et Maria Deraismes décident d'organiser un congrès en faveur du droit des femmes, à l'occasion de l'exposition internationale de Paris en été 1878, Hubertine Auclert fait partie de la Commission d'initiative et du Comité d'organisation. Mais elle démissionne de ses fonctions et retire son soutien financier, après avoir acquis la certitude que Léon Richer lui interdira de prononcer son discours sur la conquête des droits politiques. Une scission intervient entre ceux qu'Hubertine Auclert appelle la « vieille école » et la « jeune école », qu'elle entend incarner.

ses revendications.



Refusant cette censure, Hubertine Auclert publiera quelques mois plus tard le discours interdit sous le titre «Le droit politique des femmes, question qui n'est pas traitée au Congrès internatio-

nal des femmes». Le Droit des femmes prendra à partir de 1883, le nom de Société du suffrage des femmes. En octobre 1879, elle fait entendre des réclamations de la moitié déshéritée du genre humain en tant que femme « esclave déléguée de 9 millions d'esclaves» au Congrès ouvrier socialiste de Marseille, où elle représente le Droit des femmes et une association de vente et de production intitulée « Les travailleuses de Belleville ». Elle y affirme que les prolétaires délégitimeraient leurs propres revendications en ne proclamant pas l'égalité entre les êtres que le hasard de la naissance fait homme ou femme. Si elle souhaite voir conclure une alliance avec les prolétaires, il est hors de question d'inféoder la lutte des sexes à la lutte des classes.

Tirant les leçons de l'histoire, elle affirme que les femmes ne peuvent plus se contenter de vaines promesses, trop souvent démenties par les révolutionnaires arrivés au pouvoir. Elle leur demande des gages, comme celui de renoncer sans plus attendre à leurs propres privilèges, et fait valoir le droit des femmes d'être rétribuées par leur mari pour le travail fait dans le ménage. Si son discours est alors salué, dans les mois qui suivent, certains lui reprochent d'inciter la femme à haïr son mari, sous prétexte d'indépendance féminine, et de pousser l'homme à considérer sa compagne comme une étrangère, à la payer comme une prostituée. Ses origines bourgeoises lui sont aussi reprochées, ce qui l'amène à prendre ses distances avec les partis politiques. Elle quitte également la Libre pensée du Xe arrondissement, accusée d'être à l'origine de la colère du préfet à l'encontre des libres penseurs, en intervenant dans les mairies à la fin des mariages, pour déclarer aux jeunes mariés que la femme étant l'égale de l'homme, ne lui devait aucunement obéissance, contrairement à ce qui était stipulé dans le code civil.

En février 1880, elle tente, avec quelques sociétaires du Droit des femmes, de s'inscrire sur les listes électorales, en s'appuyant sur la loi du 5 mai 1848, qui attribue à tous les Français le statut d'électeurs. Le refus à la demande permet à Hubertine Auclert de faire valoir que, dans la mesure où elle-même et ses compagnes remplissent tous les devoirs et obligations qui incombent aux Français, et que par ailleurs aucune d'entre elles n'a subi de condamnation quelconque entraînant la perte de ses droits civiques, la question du sexe seul peut leur être opposée, comme autrefois la question des castes ou la qualité du sang à ceux qui n'étaient ni nobles ni prêtres. Il lui donne aussi l'occasion de dénoncer la manière dont les hommes jouent sur l'ambiguïté de la langue française pour escamoter les droits des femmes. En effet, si «Français» ne signifie pas «Française», lorsqu'il s'agit pour les femmes de prétendre à leurs droits, le terme les inclut pourtant lorsqu'il s'agit de payer les charges. ce qui est intolérable pour Hubertine qui décide de refuser de payer ses impôts. La presse s'empare de l'affaire. Et si elle est finalement contrainte de s'acquitter de ses charges, elle a la satisfaction d'avoir atteint son but : donner à la France entière l'occasion de méditer ses

arguments. Pour lutter contre les effets du masquage du féminin produit par l'emploi du générique masculin, Hubertine Auclert proposera quelques années plus tard de féminiser la langue.



Voyant dans le journal le meilleur moyen de propagande avec une étendue d'action plus importante que celle des conférences, Hubertine Auclert décide de fonder La Citoyenne en février 1881.

Elle le conçoit comme un instrument destiné à faire pression sur les pouvoirs en place et s'inscrire en faux contre les hommes qui utilisent les journaux contre la moindre tentative des femmes d'entrer en possession du droit qui leur appartient. Elle s'attachera à mettre en évidence la spécificité de l'oppression des femmes, le lien légal de domination mis en place par les hommes, en rabattant les femmes vers le mariage comme dans un traquenard. Pour amener les femmes à vouloir les droits, Hubertine Auclert s'attache à montrer la façon dont les différentes facettes de l'oppression se tiennent entre elles et découlent de l'exclusion des femmes de la scène politique. Elle a ainsi imputé les violences conjugales aux dispositions légales qui font de la femme la chose du mari. À celles qui objectent que le droit de vote ne les nourrirait pas, elle explique que l'infériorité économique des femmes découle directement de la volonté des hommes de conserver leurs services gratuits au sein de la famille.



Pour revaloriser les femmes à leurs propres yeux et leur demander de faire valoir leurs créances auprès des hommes, Hubertine leur rappelle le rôle majeur qu'elles ont joué au moment des

différentes révolutions. Chaque célébration de la prise de la Bastille lui fournit une nouvelle occasion de dénoncer la Bastille de papier, mis en place par les hommes sous la forme du code Napoléon.

Lecture d'un extrait de l'article « La Bastille des femmes », La Citoyenne, 10 juillet 1881.

Pour Hubertine Auclert, la Révolution n'a pas opéré de véritable rupture avec la société de l'Ancien Régime. À une société divisée en ordres s'est substituée une société fondée sur l'appartenance à l'un ou l'autre sexe. Et les hommes ont remplacé la divinité par la masculinité. Hubertine pousse les femmes à s'inscrire dans une logique de rapport de forces, pour obliger les maîtres du pouvoir à entrer en accommodement avec elles. Elle les incite successivement à refuser en masse l'impôt pour jeter l'inquiétude au camp des hommes en rompant l'équilibre budgétaire, puis à se soustraire au recensement pour éviter d'être des complices passives de leur oppression, en se laissant compter pour établir le nombre de députés. Dans un article intitulé « C'est l'habit qui fait l'électeur », elle signale la réponse affirmative d'employés de la mairie du Xe arrondissement, auxquels elle a demandé l'inscription des femmes habillées en hommes sur les listes. Si dans ce pays d'hypocrisie et d'injustice, constituée en autocratie masculine, des femmes révoltées acceptaient le mensonge de convention et arrivaient à échanger leurs droits, que pourrait faire l'autorité?

Hubertine Auclert suit l'actualité avec assiduité. En juin 1881, la reconstitution du système judiciaire lui donne l'occasion de demander le droit de faire partie de chaque jury qui se forme. Quelques années plus tard, les femmes ont appuyé une proposition visant à instaurer une Chambre composée pour moitié d'hommes et pour moitié de femmes. Pour Hubertine Auclert, la grande force des hommes réside dans leur solidarité, s'exerçant surtout contre les femmes. Elle souhaite qu'à l'instar des Anglaises, qui ont fondé le Somerville Club en plein centre de Londres, les Françaises disposent d'un lieu de réunion, où chacune pourrait bénéficier de l'esprit, du talent, du savoir-faire et de l'expérience de toutes. Elle suggère la création d'un centre qui s'appellerait Georges Sand, mais les Françaises ne sont pas prêtes à soutenir ce projet. Ce n'est qu'en 1884 que naîtra le Cercle du suffrage. Par ailleurs, Hubertine déplore que les femmes ne comprennent pas l'intérêt de réformer par ellesmêmes les lois qui les oppriment, quelles que soient leur appartenance de classe et leurs convictions politiques et religieuses. Elle leur demande de faire momentanément trêve d'opinion politique et religieuse, pour se focaliser sur la conquête des droits qui leur font défaut.

Pour Hubertine Auclert, les lois opprimant les femmes sont révélatrices de ce qu'elle appelle l'illusion de la République. En effet, elles contreviennent aux principes de liberté et d'égalité qui fondent le droit républicain. Celles qui s'appliquent aux femmes

le droit républicain. Celles qui s'appliquent aux femmes consacrent l'inégalité entre les deux moitiés de l'humanité. Elles restent empruntes de préjugés mystiques, car à l'inverse du cas des fous et des enfants, la privation des droits subie par les femmes ne résulte pas de ce qu'elles sont ou font réellement, mais de leur appartenance au genre féminin.

Dans La Citoyenne, Hubertine s'adresse aussi aux hommes et rejette les objections avancées contre les droits des femmes. Elle leur rappelle la dette historique contractée envers les femmes depuis la Révolution, et soutient que la reconnaissance de leurs droits doit affermir la République. Elle prédit que le suffrage restreint aux hommes ne pourra jamais produire les résultats de véritable suffrage universel et leur conseille de s'attaquer aux vices constitutionnels consacrant l'autocratie masculine, en faisant inscrire dans la Constitution l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle indique aux électeurs leur devoir : faire pression sur les gouvernants pour poser les droits politiques des femmes. Ceux-ci doivent devenir le criterium pour distinguer les candidats sincères des traîtres du lendemain. Les électeurs doivent aussi soutenir les candidatures féminines.

> En 1888, Hubertine Auclert part en Algérie avec son mari Antonin Louvrier. Elle y défendra la cause des femmes algériennes et dénoncera notamment la complicité des autorités françaises, face

à des lois autorisant le mariage de filles impubères. Au décès de son mari, elle reviendra à Paris et fondera différentes sociétés dont les Tuteurs des pauvres ou le Secrétariat des femmes, et collabore à différents journaux. Elle tient, dans *Le Radical*, une chronique intitulée « *Le féminisme* ». Elle organise en outre des réunions men-

suelles mixtes à la mairie du XIe arrondissement.

Elle publiera en 1900 un livre intitulé « Les femmes arabes en Algérie ». Elle dépose de nombreuses pétitions au Sénat et à la Chambre. En 1901, elle crée un timbre féministe pour diffuser l'image des femmes déposant leur bulletin de vote aux côtés des hommes. Elle est contactée par des femmes américaines qui lui demandent de servir d'intermédiaire avec les femmes françaises. Lors du centenaire du code Napoléon, elle organise des manifestations dans la rue. Elle s'est présentée aux élections de 1910 et renversera une urne électorale. Hubertine Auclert meurt le 8 avril 1914. L'une des nombreuses féministes, lui rendant un dernier hommage, a déclaré qu'elle avait allumé l'étincelle du féminisme moderne.

/ Cette intervention était ponctuée de lectures d'extraits des textes suivants: La citoyenne, 1883; « L'académie et la langue », Le Radical, 18 avril 1898; « Femmes, vous allez prendre notre place », La Citoyenne, 31 juillet 1881; « Les tireuses de marron », La Citoyenne, 5 novembre 1882; La Citoyenne, 29 mai 1881.

Geneviève COURAUD

Présidente d'Elu-es contre les violences faites aux femmes, présidente de l'Observatoire des droits des femmes et de l'égalité des chances du Conseil général des Bouches-du-Rhône

Je suis très impressionnée par les combats de ces féministes, décrits par Mmes Taïeb et Rochefort, que j'ai eu grand plaisir à écouter. J'interviens, entre autres, en tant que présidente d'Élu-es contre les violences faites aux femmes. Je salue notre présidente fondatrice, Francine Bavay, présente dans la salle. Je salue également Djénéba Keita, également vice-présidente d'ECVF, qui conduit un travail autour de la formation des élus et des agents des collectivités territoriales à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Je remercie du fond du cœur le Centre Hubertine Auclert de m'avoir invitée pour évoquer notre parcours. En tant que femmes politiques, nous nous sentons toutes héritières du passé qui vient d'être évoqué. Nous nous inscrivons dans ces 70 années de formidables progressions des droits des femmes. Nous sommes profondément convaincues d'assumer à la fois les avancées, mais aussi les échecs.

J'évoquerai deux expériences. La première date du dépôt des candidatures aux élections municipales à Marseille, avant la loi sur la parité. J'ai apprécié ce mandat, où j'avais en responsabilité la délégation à la culture, dans les quartiers nord de la ville, où j'ai effectué la quasi-totalité de ma carrière de professeure. J'ai aimé être au contact avec la population. J'en ai gardé le sentiment que tout citoyen et citoyenne devrait consacrer cinq ans de sa vie à faire de la politique. Nous y appréhendons une réalité que nous ne pouvons comprendre autre-

ment dans la vie professionnelle. L'ouverture d'esprit, le contact avec la population, la compréhension de ce qu'est un débat, un consensus, y sont uniques.

Ma deuxième expérience se situe dix ans plus tard, lors des débats sur la parité au sein du Parti socialiste. La réforme constitutionnelle de 1999 a fait entrer l'obligation d'égalité des femmes et des hommes dans la vie politique. À mon sens, le traumatisme de l'échec de Lionel Jospin à l'élection présidentielle, puis les piètres résultats des socialistes aux législatives, avaient créé une opportunité pour regagner les sièges perdus, notamment en faisant avancer les femmes dans les circonscriptions correspondantes. Nous nous sommes concertées avec les responsables fédérales, car il s'agit d'un travail d'équipe, d'une aventure collective, dans un objectif d'installer la parité partout. Nous étions convaincues qu'elle se mettrait en place à la seule condition que nous parvenions à pénétrer les instances qui en décident et à déterminer où se situaient les possibilités pour les femmes d'entrer en politique.

À partir de 2004, nous avons analysé tous les résultats de toutes les élections précédentes, et construit un tableau sur les 577 circonscriptions. Nous les avons classées département par département, et en coopération constante avec les femmes sur le terrain et les déléguées départementales, et avons déterminé si des femmes étaient en position d'être candidates. Durant les deux ans de ce processus, nous avons croisé à de multiples reprises des chercheurs qui nous ont alertées sur les questionnements pertinents, notamment sur le nombre de mandats successifs des députés, leur âge, etc. Il est apparu que, dans une logique de renouvellement des élus, il existait des circonscriptions sur lesquelles il était possible de placer des femmes. Lors de l'examen en commission nationale, puis d'une rencontre avec le Secrétaire national, François Hollande, nous avons proposé que les députés ayant rempli plus de sept mandats et ayant plus de 70 ans, se retirent, ce qu'ils ont fait. Le congrès du Mans de novembre 2005 a pris des décisions visant à présenter 50 % de femmes, ainsi que le veut la loi, et réserver 35 % des circonscriptions à des femmes. À la demande de François Hollande, j'ai pris en charge ce dossier sur la parité à la Commission électorale, mise en place en décembre 2005. La liste des candidatures a été annoncée le 1er juillet 2006.

Je voudrais évoquer à cet égard les blocages auxquels nous avons dû faire face. Il s'agit en premier lieu de blocages internes, reposant sur le fonctionnement du parti, dans leguel les femmes étaient, à cette époque, peu représentées. Je ne suis d'ailleurs pas persuadée qu'elles le soient mieux aujourd'hui dans les postes de décisions que sont les fédérations et le secteur des élections. Le cumul des mandats dans le temps et dans l'espace constituait également un frein important. En outre, l'accumulation des pouvoirs entre les mains des hommes est extrêmement présente dans le travail interne. L'absence de règles du jeu connues représente également une contrainte. Les règles écrites qui existent ne sont pas celles en jeu dans les véritables débats. Enfin, les femmes sont souvent, dans le meilleur des cas, des auxiliaires instrumentalisées. Bien souvent elles agissent pour elles-mêmes et ne se situent pas dans un travail de solidarité et d'aide. En revanche, le Premier secrétaire a été d'un soutien considérable.

En m'interrogeant sur la raison de ces obstacles, j'ai le sentiment d'une paresse naturelle, qui incite à désigner les personnalités autour de vous. Par ailleurs, dans le domaine politique, nous évoluons dans un monde en partie virtuel, en ce sens que nous travaillons sur un projet d'élection, favorisant une série de « fantasmes ». Il en va ainsi des candidats qualifiés de « légitimes » ou « naturels ». Mais cela représente aussi un des aspects intéressants du politique, monde du possible.

Sans m'appesantir outre mesure sur les trahisons contre les femmes dans cette période, je voudrais aborder le chemin qui reste à parcourir. Malgré les avancées de la loi en 2014, un certain nombre d'imperfections subsistent. Il faut en premier lieu s'efforcer de faire appliquer la loi. Les femmes doivent en connaître les mécanismes, et instaurer leur solidarité. Celle-ci reste pour l'heure à inventer. Elle se pratique, certes, dans certaines associations ou groupes, mais elle n'est pas suffisamment large pour emporter l'adhésion et aider les femmes à progresser. Il convient par ailleurs de travailler en réseau à tous les niveaux : au sein de son parti politique, avec les femmes des autres partis, des associations, l'ensemble des territoires, à l'international. Il faut également engager les femmes à entrer en politique et à y prendre toute leur place, y compris dans la hiérarchie, et ne pas la laisser aux femmes désignées par les hommes de leur parti. Il y a lieu en outre d'analyser les imperfections des modes de scrutins. À cette fin, le travail avec les chercheurs est primordial. Enfin, il convient de ne pas perdre de vue tous les objectifs des féministes.

Je voudrais conclure en exprimant ma conviction que le féminisme politique est, malgré les obstacles que j'ai évoqués, libre et joyeux. C'est un féminisme d'avancée. Nous savons de la période révolutionnaire, s'agissant des droits des femmes, que tout n'est pas gagné, mais nous savons aussi pourquoi nous sommes là. Je voudrais terminer en citant les femmes afghanes : « Toutes les ténèbres du monde ne peuvent souffler la flamme d'une seule petite bougie ».

Michèle SABBAN

Vice-présidente du Conseil régional, chargée du personnel, de l'administration générale et des marchés publics

Je voudrais souligner combien le Conseil régional est heureux de vous accueillir tous les ans, grâce au Centre Hubertine Auclert et à sa présidente Djénéba Keita. Je me félicite de la présence d'élus, y compris d'hommes. Je salue l'action d'Abdelhak Kachouri, qui a compris le rôle et l'importance de cet organisme.

Je remercie Édith Taïeb pour son intervention passionnante. Il est toujours important de revivre le passé pour parler d'avenir. Il ne faut jamais oublier toutes celles qui ont combattu, pour que nous puissions nous retrouver aujourd'hui. Je suis reconnaissante à Geneviève Couraud, dont la conclusion me rassure sur l'avenir du Parti socialiste. La cause des femmes a avancé grâce à tous les partis de gauche, qui nous ont permis, dès 1997 et sans la loi, de voir de nombreuses femmes candidates aux législatives. La cohabitation s'est mise en place en 1997 grâce aux femmes.

Cette cause de l'égalité est essentielle, au niveau international, au niveau national et au niveau de l'Île-de-France, où elle est bien portée par ses élus. Grâce à eux, les femmes victimes de violences peuvent bénéficier d'appartements d'urgence, où nous hébergeons plus de 500 personnes. Je remercie encore Francine Bavay de cette idée, mise en place lors de son mandat de vice-présidente.

Nicole ROINEL-VENDRELY, Ingénieur ESPCI, Association Femmes & Sciences

Je voudrais souligner l'importance des sciences dans la libération des femmes. Elles doivent aux progrès de la médecine et de la science une contraception efficace ou des avortements réalisés dans de bonnes conditions. Cela constitue une première raison d'un engagement plus affirmé des filles dans des carrières scientifiques.

Francine BAVAY

Conseillère régionale d'Île-de-France Je m'associe aux propos de Geneviève Couraud concernant l'aventure collective de la cause pour la parité. Mes actions pour la politique et la cause des femmes ne m'appartiennent pas. L'enjeu de cette journée commémorative est de créer la dynamique annuelle qui permettra d'oublier un jour le 8 mars. Je dis souvent qu'il s'agit de la pire journée de l'année, car elle me rappelle que nous continuerons encore à vivre durablement cette situation asymétrique insupportable. Au-delà des politiques que nous mettons en place, nous avons la responsabilité de procurer aux jeunes générations les conditions d'être égales dans le choix de leur existence. Cela passe par toutes les autres politiques, qu'elles soient d'égalité économique ou d'accès aux études. Dans ce dernier domaine, les femmes sont aujourd'hui plus égales. Elles se trouvent encore dans une situation inégale, s'agissant de l'exercice de responsabilité dans la société. Il me semble que l'enjeu tient en la dynamique que nous devons mettre en œuvre. Nous le devons à notre société, mais aussi à toutes les autres femmes qui luttent dans des conditions autrement plus difficiles, telles que les femmes du Maroc. Il faudrait que nous soyons un jour en situation de pouvoir oublier ces journées, car nous aurions atteint notre objectif.

Madeleine Pelletier

Pionnière du genre et du droit à disposer de son corps

Christine BARD

Professeure et historienne

J'évoquerai le parcours original d'une féministe exceptionnelle, son œuvre, la psychogénèse de son féminisme et sa formation intellectuelle particulière. Son féminisme se veut intégral et associé à de nombreux combats : l'extrême gauche, le pacifisme, l'antifascisme, la franc-maçonnerie, le malthusianisme, la libre-pensée, etc. Madeleine Pelletier représente également un témoignage poignant sur les limites de l'engagement pour l'égalité sociale, contre la répression sanctionnant ces combats. Je vous propose aussi de réfléchir à la proximité de sa pensée, sans essentialisme ni moralisme, avec le féminisme contemporain, la question du genre, la libre disposition de son corps.

Madeleine Pelletier est née en 1874. Sa mère est née de père inconnu, ce qui s'avère très important pour la psychologie de sa fille. Le commerce de fruits et légumes de sa mère est en difficulté, en raison de la concurrence de Félix Potin, mais aussi du boycott de la population irritée par les idées royalistes et cléricales professées par Mme Pelletier dans un quartier républicain. Madeleine Pelletier rejette sa mère et son milieu au point de changer son prénom de baptême, Anne.

Madeleine Pelletier défendra des idées radicales et révolutionnaires et prônera la destruction de la famille, le refus de la féminité, la défense d'une virginité militante et le refus de la sexualité pour elle-même. Le climat psychologique particulier de son enfance et le rejet des idées politiques de sa famille ont suscité en elle une faille narcissique. Elle développera par ailleurs une ambition hors du commun. Elle fait preuve d'une extrême cohérence intellectuelle, au prix de la mise à distance de toute sa vie pulsionnelle par la virginité, le célibat, une grande solitude et une forte capacité de rationalisation. Mais devenue médecin, elle s'occupe de femmes en couches, et défend le droit à l'avortement. Par ses idées, elle reste malgré tout du côté des femmes qui ont une sexualité et en souffrent.

Après la mort de ses parents, sans famille, elle poursuit le parcours extraordinaire d'une autodidacte et deviendra la première femme interne des asiles d'aliénés. Elle doit ce parcours à ses fréquentations politiques, notamment des anarchistes qui lui donnent le goût de la lecture. Elle découvre le féminisme et y voit une voie lumineuse d'affranchissement. Elle sera aidée par l'école de la République, à travers une bourse de la ville de Pa-

ris. Après son baccalauréat, obtenu avec mention très bien, elle s'inscrit à la faculté des sciences, parmi 129 femmes sur 4 500 étudiants. Elle s'intéresse à trois disciplines en particulier : l'anthropologie, la psychologie et la psychiatrie. Auteure d'une thèse en anthropologie, elle a à cœur de démontrer les erreurs et préjugés des scientifiques, quant aux mesures de craniométrie et à l'infériorité des femmes.

Madeleine Pelletier choisit finalement la psychologie et obtient l'ouverture aux femmes du concours de l'internat des asiles. Elle est admise en 1903 et effectue des stages dans des asiles d'aliénés. Elle reçoit beaucoup de soutien de la part des psychiatres, souvent progressistes, républicains et francs-maçons. Elle rejoint d'ailleurs la franc-maçonnerie en 1904 et se trouve relativement bien intégrée dans ce milieu d'hommes de sciences progressistes. Ces relations se détérioreront pourtant, car elle y milite pour la mixité. Après son admission en tant qu'interne, elle tentera de passer le concours d'adjuvat, où elle échoue en raison de son implication active dans la campagne pour le suffrage des femmes, qui lui laisse peu de temps pour la préparation. À l'issue d'un concours plus facile, elle devient médecin des PTT.

L'action féministe de Madeleine Pelletier se situe à la belle époque du féminisme. Elle n'est pas la seule féministe, mais certainement la plus radicale. Elle revendique un féminisme intégral. Elle est présente lors de la grande manifestation des suffragettes à Londres et rêve d'une action similaire des Françaises. Celles-ci ont cependant opté pour un militantisme modéré, respectueux de la légalité, ce qui provoque constamment sa colère. Elle s'entend bien avec Hubertine Auclert et entreprend avec elle une action commune en brisant les vitres d'un bureau de vote. Mais il reste difficile de mobiliser largement les femmes en France.

Madeleine Pelletier utilise tous les moyens à sa disposition, y compris les candidatures aux élections, avec l'aide de la SFIO, car elle est également militante socialiste, dans les courants les plus à gauche. Elle a défendu, la première dans ce parti, le principe du vote des femmes. Je note à ce sujet qu'il a été voté à une large majorité, car le risque était considéré comme peu important.

La réflexion constitue la deuxième facette de l'activité féministe de Madeleine Pelletier, théoricienne d'un féminisme matérialiste, menant des études sur le formatage des femmes par l'éducation. On peut penser à cet égard que Simone de Beauvoir écrivant « Le deuxième sexe » à la bibliothèque nationale, a lu ses écrits, car sa pensée est très proche. Madeleine Pelletier applique son raisonnement d'égalité des sexes sur tous les plans, sans exception. Elle s'attaque à des tabous, tels que la violence des femmes. Elle est ainsi favorable à la femme-soldat, à une époque où le service militaire dure trois ans. Elle est très peu suivie dans ce domaine par les autres féministes. Elle soutient également l'auto-défense des femmes et les duels. Un autre aspect de sa logique égalitaire porte sur le costume. Elle est favorable à la virilisation des femmes par le port du costume masculin.

Madeleine Pelletier rejette en réalité le genre féminin et se positionne pour le dépérissement du système de genre. Elle estime que le modèle masculin doit être universalisé. Elle rejette nombre de

mythes sur la féminité et l'amour, de même que l'hétérosexualité. L'on ne peut pour autant affirmer qu'elle était lesbienne; elle n'a pas de sexualité. Sa critique radicale de l'hétérosexualité s'apparente à celle des lesbiennes des années 70 contre le rôle de l'hétéro-sexisme dans la domination des femmes.

L'accès des femmes à la contraception et à l'avortement constitue l'une des conditions de l'égalité des sexes dans l'amour libre. L'exceptionnalité de Madeleine Pelletier réside dans sa défense du droit à

l'avortement, notamment dans un livre publié en 1911, intitulé « L'émancipation sexuelle de la femme », dans un chapitre sur la maternité libre, repris plus tard sous la forme d'une brochure « Le droit à l'avortement ». Il existait déjà à cette période un mouvement néo-malthusien défendant la contraception et l'avortement, mais de manière relativement timide, avec des arguments pas nécessairement féministes. L'argumentaire féministe en faveur de du droit à l'avortement sera forgé par Madeleine Pelletier. Sa contribution à cette conquête est considérable eu égard à ses choix dans la vie privée. Elle soutient que la liberté sexuelle doit être identique pour les deux sexes, pour que les femmes ne soient pas simplement un instrument de jouissance. Elle affirme la légitimité du désir sexuel féminin, la liberté de disposer de son corps, la maternité libre, l'avortement, pour le rendre plus sûr et légal et pour remédier aux échecs de la contraception. Pour elle, l'avortement n'est ni un crime, ni un péché, l'ovule fécondé n'étant pas un individu.

La raison d'Etat sera mise en avant pour modifier la législation sur l'avortement. En 1920, après la Première guerre mondiale, il est plus durement puni. En 1923, une nouvelle loi prescrit le jugement de

l'avortement en correctionnelle. En 1939, le code de la famille renforce la répression avec des brigades anti-avortement. Autant Madeleine Pelletier n'avait rencontré aucune difficulté en publiant en 1911 son article sur le droit à l'avortement, autant elle prend des risques importants entre les deux guerres. Elle continue à intervenir dans des débats publics. Ces activités sont d'autant plus risquées, qu'elle continue à pratiquer des avortements. Elle est poursuivie une première fois en 1933, et perd son poste de médecin des PTT.

Moins soutenue par la gauche, notamment par le Parti communiste, qui opère un tournant en 1935 sur ordre de Staline, et défend la famille et une politique nataliste, Madeleine Pelletier se trouve de plus en plus isolée, exposée, et malade, ayant subi une hémiplégie en 1937. Elle est arrêtée en 1939, à la suite d'une délation par le frère d'une jeune fille mineure, qu'il a rendu enceinte et qu'elle a avortée. À l'issue de son procès, elle est reconnue coupable, mais irresponsable de ses actes. Ironie de l'histoire, la première femme interne des asiles d'aliénés est elle-même internée dans un asile. Psychologiquement atteinte, elle adresse des lettres désespérées à son

amie Hélène Brion, une autre féministe radicale. À sa mort, le 29 décembre 1939, après six mois d'internement, elle est enterrée dans le cimetière de l'asile, et non incinérée, comme elle en avait émis la volonté.

Madeleine Pelletier est tombée dans l'oubli, même si ses archives ont été conservées par Hélène Brion. Grâce à cet effort de conservation, nous avons aujourd'hui accès à ses journaux intimes et à ses correspondances, qui nous aident à la connaître presque intimement. Sa place dans la mémoire féministe tient à l'intérêt des historiens du féminisme pour elle. Un dépôt de plaque a eu lieu il y a deux ans, au 80 rue de Gergovie, à l'initiative de l'association lesbienne féministe Cibel. Sa pensée nous interpelle toujours, notamment à travers les idées dérangeantes de sa théorie de la virilisation des femmes et du dépérissement du genre féminin. Il faut également retenir la contribution de cette femme non-hétérosexuelle à la lutte pour l'avortement.

Je voudrais également souligner que l'entrée de deux femmes au Panthéon sans leurs maris est insuffisante. Pour combler ce déficit, la parité n'était peut-être pas indiquée dans le cadre des quatre panthéonisations prévues. Il conviendra de consentir plus d'efforts pour rattraper ce retard. Le choix a été fait de deux femmes remarquables, mais les propositions du public portaient davantage sur des féministes. Nous attendons leur panthéonisation, notamment celle d'Olympe de Gouge et de Solitude.

/ Cette intervention était ponctuée de lectures d'un extrait de texte sur le port du costume masculin, d'un extrait de texte sur le mariage, d'un extrait du « Droit à l'avortement ».

Dalila TOUAMI

Fédération régionale du Planning familial

Je remercie le Centre Hubertine Auclert de nous avoir invitées pour témoigner de l'aventure du planning familial. À la suite des présentations de figures importantes du féminisme, il me semble opportun, avant de parler des combats d'aujourd'hui, des guestions de l'avortement et de la contraception, d'évoguer l'émergence de notre mouvement. Il a été créé par un décret de 1956, sous l'appellation « Association Maternité heureuse », à une époque où le changement de la loi sur la contraception se heurtait à de grandes difficultés. Chaque relation sexuelle représentait pour les femmes une angoisse. La France était alors la seule en Europe à avoir totalement interdit l'avortement de la manière dont elle l'a fait. Des femmes se faisaient avorter, ne pouvant concevoir de poursuivre leur grossesse dans leur situation. Les avortements clandestins étant effectués dans des conditions déplorables d'hygiène, les femmes étaient ensuite traitées de manière extrêmement pénible à l'hôpital.

Une des fondatrices du planning familial, le Dr Lagroua Weill-Halle, cherchait, dans les années 30 une solution à la situation de nombreux jeunes couples, complètement démunis face à des grossesses répétées. Elle a visité en 1947 et 1954, des cliniques de contrôle des naissances (birth control) aux États-Unis et en Angleterre. Elle a prononcé en 1955, dans un congrès médical, une intervention forte sur la difficulté des couples. Elle a déposé

le 8 mars 1956, avec Evelyne Sullerot et Pierre Simon, les statuts de l'association Maternité heureuse. Des associations départementales sont créées très rapidement et accueillent les femmes pour répondre à leurs demandes d'information. La Maternité heureuse s'est positionnée très tôt pour la réforme de la loi de 1920 et sur la question de l'éducation des couples sur le corps et la sexualité. Elle a adhéré en 1960 à l'IPPF (International Planned Parenthood Federation) et prend le nom de Mouvement français pour le planning familial. Il a réuni dès ses débuts des personnes de sensibilités diverses.

Le Mouvement a évolué avec l'environnement et les idées de la société. Les féministes ont acquis davantage de poids au fil des ans, et à partir des années 60, elles ont considérablement investi le planning familial. Elles se situaient également dans une mouvance prônant le droit des femmes à disposer de leur corps. Des personnes étaient reçues dans les associations départementales en entretiens collectifs et sur le terrain politique. L'élaboration du féminisme prévalant dans les années suivantes au planning familial est en grande partie due à l'écoute de milliers de personnes reçues dans les associations, ainsi qu'aux amendements limitant la portée de la loi Neuwirth de 1967, et au retard dans la publication des décrets d'application. Il a fallu attendre 1972 pour que les mineures bénéficient de la contraception sans l'autorisation des parents, et que l'État remplisse son obliga-

tion de mettre en place

des centres de planifi-

aujourd'hui.

cation, qui existent encore

Le Mouvement français pour le planning familial est déclaré mouvement d'éducation populaire en 1971. Les associations départementales intervenaient à l'extérieur pour faire connaître la planification des naissances et militaient avec l'aide des féministes, notamment du MLF. Il s'est déclaré féministe en 1983. Cela donne une idée du temps nécessaire à l'évolution des idées à l'intérieur d'un mouvement qui attache une importance particulière à la démocratie et au consensus entre les associations qui le composent. À partir de 1983, il agit dans le cadre de statuts dont l'article 1 énonce que le mouvement lutte pour le droit à l'information pour tous les publics. Son article 3 indique qu'il « inscrit ses objectifs dans le combat contre les inégalités sociales et les oppressions et agit pour le changement des mentalités et des comportements. Il entend développer les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'égalité des droits et des chances soit garantie à toutes et à tous ». Son article 4 stipule que le mouvement défend le droit à la contraception et à l'avortement.

Militantisme et libre disposition du corps occupent depuis une grande part de l'action du MFPF, aux côtés des autres combats, en particulier contre les violences. L'article 5 des statuts énonce ainsi que le MFPF lutte contre l'oppression spécifique des femmes.

Morgann HERVO

Fédération régionale du planning familial

J'évoguerai rapidement la situation du droit à l'avortement en 2014. Nous constatons dans les nombreuses manifestations contre le mariage homosexuel, la PMA, la marche pour la vie contre l'avortement, la Manif' Jour de colère, le jour de retrait des écoles, etc., une confusion entre ce qui est appelé la « théorie du genre », qui n'existe pas, et la promesse d'égalité, s'agissant notamment des modules pédagogiques sur l'égalité femmes-hommes contre l'éducation sexiste. Ces mouvements anti-IVG prônent des dispositions morales et idéologiques, allant à l'encontre des droits des femmes à disposer de leur corps. Ils voudraient faire reconnaître un statut juridique de l'embryon, ce qui empêcherait les avortements. Il plane, dans le contexte actuel, des idées de régression des droits des femmes au nom d'une vision étroite et restrictive de la famille, de la place et du rôle des femmes, mais aussi des hommes, et une réassignation des femmes à la maternité.

La loi progresse en matière d'IVG avec la suppression, en 2014, de la notion de détresse. Ainsi, la femme décide seule. Mais pour garantir le droit à l'avortement, il convient d'agir sur trois niveaux: les lois, leur application et la garantie de l'accès à des structures de qualité sur les territoires. Cela sous-entend la formation des professionnels accueillant les femmes et le choix de la méthode. Par ailleurs, il convient de prévoir des structures en nombre suffisant. En effet, une régression a été observée avec la fermeture de 180 centres IVG

Les combats à venir concernent notamment l'harmonisation européenne. Le droit à l'avortement devrait être inscrit dans la Charte européenne des droits fondamentaux, pour que les femmes européennes bénéficient de droits sexuels et reproductifs identiques. Un autre combat s'inscrit au niveau mondial, afin de rendre le droit à l'avortement accessible aux femmes du monde entier. Je terminerai sur une ancienne devise du planning : « Mon corps m'appartient ».

en 10 ans.

Julie MURET

Merci d'avoir retracé ces enjeux, alors que le droit à l'avortement est menacé en Espagne et que 60 % des femmes vivent encore dans un pays où l'avortement n'est pas légal. Je vous propose de procéder à quelques échanges, avant de conclure cette table ronde.

De la salle

Je voudrais faire une constatation quelque peu amère. Le combat des femmes, il y a un siècle, était plus avant-gardiste que de nos jours. Les thèmes de la parité et de l'égalité ont été abordés depuis longtemps, alors que nous constatons aujourd'hui le retour de différents intégrismes, aussi bien religieux que politiques.

Étant franco-tunisienne, je voudrais souligner que les Tunisiennes ont acquis de nombreux droits. Ils ont été remis en cause, menaçant d'un retour à l'obscurantisme notre pays sans le combat des femmes. Sont-elles alors condamnées à réclamer les mêmes droits des siècles durant, leurs acquis étant perpétuellement remis en cause ?

Présentation du kit d'affiches

Mélanie GRATACOS

Directrice du Centre Hubertine Auclert

Je voudrais vous présenter les cinq affiches qui vous ont été distribuées et sont exposées à l'accueil. Elles mettent chacune à l'honneur une militante féministe, née au XIXe siècle. Nous avons rappelé, dans nos tables rondes, les combats d'Hubertine Auclert et de Madeleine Pelletier. Nous avons estimé important de tracer dans ces kits les portraits de Julie-Victoire Daubié, première femme française à avoir accédé au droit de se présenter au baccalauréat et à l'obtenir, de Nelly Roussel, une des pionnières du droit des femmes à disposer de leur corps, ou encore de Marguerite Thibert, qui a lutté pour les carrières des femmes et l'égalité salariale. Un guide pédagogique destiné au personnel enseignant accompagne ce kit. Il sera diffusé largement via la région Île-de-France et les partenaires du Centre Hubertine Auclert, en direction des publics jeunes (14-25 ans), en premier lieu les lycées, les CFA et les instituts du travail social.

Ce kit vise deux objectifs. Le premier a trait à la lutte contre l'invisibilisation de ces femmes, absentes des livres d'histoire. C'est l'une des raisons du choix du nom d'Hubertine Auclert pour notre Centre. Il effectue quotidiennement un travail sur cette question, notamment à travers les études sur la non-représentation des femmes dans les manuels d'histoire. La transmission cette histoire est aujourd'hui celle d'un seul sexe. Le second objectif consiste en la transmission de l'héritage de ces féministes à la nouvelle génération, afin que celle-ci se l'approprie. Leurs combats ne sont pas dépassés, il reste encore beaucoup à accomplir, et le projet d'une société égalitaire est loin d'être partagé par tous. À cet égard, une enquête menée récemment auprès des 16-25 ans a fait apparaître que, contrairement aux idées reçues sur une génération qualifiée d'égoïste et individualiste, ces jeunes sont dans le rejet d'une politique traditionnelle, mais se déclarent disposés à s'investir dans le militantisme de terrain, dans des projets concrets. Il est important que nos organisations féministes leur fassent toute leur place et leur confient des responsabilités.













Conclusion

Abdelhak KACHOURI

Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France en charge de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la sécurité

Je remercie les différentes intervenantes, y compris les comédiennes, pour la qualité de leurs présentations. Une nouvelle fois, la conférence a été inaugurée par le Président de la Région Île-de-France. Ma présence à vos côtés, ainsi que celle d'une autre Vice-présidente, attestent de l'engagement de l'institution régionale sur la question des femmes en général.

Je rappelle souvent l'existence de l'outil extrêmement ambitieux qu'est le Centre Hubertine Auclert, auquel je rends une nouvelle foi hommage pour la qualité du travail accompli, sous l'autorité de Diénéba Keita et l'animation de Mélanie Gratacos. Ce travail devra répondre notamment aux préoccupations d'une des intervenantes sur des combats plus concrets et ambitieux. Nous multiplions les engagements de la Région, en coopération avec ses partenaires. Nous nous efforçons de rendre visible la place des femmes, aussi bien dans la société au sens général du terme, qu'en direction des associations. Nous renforçons chaque jour notre action avec des moyens financiers et humains accrus et des initiatives comme la présente réunion, qui permettent d'avancer davantage vers l'égalité et la protection des femmes. Ce type d'actions doit être renforcé et permettre aux décideurs politiques à la tête de la Région d'être encore plus performants, pour répondre à vos inquiétudes, d'une part, et aux maux de la société sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, d'autre part. Nous traduisons chaque jour davantage cette priorité politique, fixée par le Président Huchon en 2010.

Je vous remercie pour votre participation.

PHOTOS

© Centre Hubertine Auclert © Hugues-Marie Duclos

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Marc Blanchard

EDITEUR

Centre Hubertine Auclert - Mars 2014

ISSN: 2116-1631



Le Centre Hubertine Auclert contribue depuis 2010, avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes.

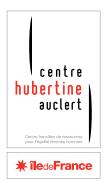
Ses missions se déclinent en quatre pôles :

/ Construire une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes : « l'égalithèque ».

/ Renforcer le réseau des acteurs et actrices francilien-ne-s de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs.

/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation et la diffusion d'un travail d'analyse des outils éducatifs au prisme du genre.

/ Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Depuis 2013, le Centre Hubertine Auclert intègre l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes.



www.centre-hubertine-auclert.fr